

Séance publique du mercredi 27 septembre 2023

Convoqué le mercredi 27 septembre 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed ERICHI, Yasmina OUAHIA, Delfa TOUMI, Grégory BOULORD, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Mohamed ERICHI, Yasmine OUAHIA, Delfa TOUMI, Grégory BINAKDANE, Zineb ZOUAOUI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Nadia MOUADDINE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mariama GASSAMA, Jacques BRIFFAULT, Aymeric LABADIE, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS(Arrivé à 20h30), Christelle NEDELEC(arrivée à 20h15)

Etaient représentés :

Philippe CLOCHETTE (représenté par Isabelle MASSARD), Alexandra D'ALCANTARA (représentée par Zineb ZOUAOUI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOEL), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Ibrahima NDIAYE (représenté par Carole LAFON), Christian DESCHENES (représenté par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Aymeric LABADIE), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Mariama GASSAMA), Mohammed DDANI (représenté par Sofia MANSERI), Sylvie MOREL (représentée par Sonia BLANC), Karine CHALAH (représentée par Laetitia GHIRARDI)

Absents excusés :

Elsa FAUCILLON, Ahcen MEHARGA, Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 39

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à destination de l'AMSCID (Association Malienne de Solidarité et de Coopération Internationale pour le Développement) pour la Commune Rurale de Soumpou au Mali en direction des femmes en situation de précarité.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant les crises multiples subies par le Mali depuis plus de 10 ans,

Considérant le besoin de solidarité accru dont fait face le Mali,

Considérant la volonté de la ville de Gennevilliers de soutenir cette population en détresse et notamment les femmes, par l'amélioration du centre de santé local,

Considérant la volonté de développer les échanges avec le Mali, dans un premier temps virtuels, le temps que la situation sécuritaire s'améliore,

Considérant que l'association AMSCID participe activement au développement de la solidarité internationale,

Considérant que l'association AMSCID est un tremplin pour développer des activités de sensibilisation à Gennevilliers,

Considérant que l'association AMSCID facilite la communication entre la ville de Gennevilliers et la commune de Soumpou,

Considérant que l'association AMSCID reversera le montant de la subvention à la commune de Soumpou,

DELIBERE

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association AMSCID

Article 2 : Cette dépense sera imputée sur l'enveloppe 608 / 4749.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 06/10/23

Affiché le 06/10/23

Exécutoire le 06/10/23

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'P' followed by a horizontal line and a 'K'.

Signé électroniquement le
Le 3 octobre 2023